

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 70-A  
Le 16 novembre 1966

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse  
750 Troisième Avenue  
New York 10017  
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Maintien de la paix

Texte de la déclaration prononcée devant la Commission de Politique Spéciale le 16 novembre 1966 par le représentant canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, député, secrétaire parlementaire du Premier Ministre du Canada, sur le point 33 de l'ordre du jour. (Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects: rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix).

Le premier but des Nations Unies, comme la Charte l'indique clairement, c'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce fut le désir de garantir une paix universelle et durable après le conflit de 1939-45, qui a inspiré la création de notre organisation. Le Canada croit que c'est là une considération qu'il faut sans cesse garder à l'esprit, considération qu'aucun Etat membre ne peut ni ne doit oublier.

A notre avis, pour favoriser le bon ordre des relations internationales il est essentiel de conserver et de renforcer l'aptitude de notre organisation à maintenir la paix. C'est un point important pour tous les Etats membres, mais qui est important surtout, croyons-nous, pour les Etats plus petits. L'existence d'un dispositif de sécurité digne de confiance, auquel ces Etats peuvent participer politiquement et financièrement, est surtout à leur avantage. La contribution financière des petits Etats, voire même celle de tous les pays en voie de développement, peut naturellement être modeste car elle ne doit pas constituer pour eux un fardeau par trop accablant. Mais les contributions de ces Etats, qui sont en majorité au sein de notre organisation, sont essentielles pour que le concept de sécurité collective reste bien vivant.

Monsieur le Président, c'est dans cet esprit, et gardant bien en tête les buts et les principes de la Charte, que ma délégation aborde le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Le dernier rapport du Comité spécial sur